



AVIS DE DÉSIGNATION – 2^E AFFICHAGE

Entrée en fonction au 1^{er} juillet 2026 (année scolaire 2026-2027)¹

MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

Conformément au [Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires](#), avis est donné à chaque membre du comité de parents et au membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement, pour la désignation de cinq membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN).

Peut se porter candidat dans un district :

- Tout membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district;
- Un membre du comité de parents qui représente le comité consultatif de services aux EHDAA;
- Le membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement (article 143.4 de la [Loi sur l'instruction publique](#));
- Un représentant des parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district, mais qui n'est pas membre du comité de parents lorsqu'aucun candidat ne s'est présenté pour représenter ce district et que le nouvel appel de candidatures n'a pas permis à un membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district de se porter candidat dans le délai prescrit.

Le candidat doit posséder les qualités et conditions requises.

Les membres sont élus selon le processus déterminé par le comité de parents, sous réserve des dispositions prévues au règlement. Les modalités déterminées par le comité de parents ne peuvent avoir pour objet l'ajout de qualité ou de conditions personnelles en sus de celles prévues au *Règlement*.

Chaque candidat est désigné par l'ensemble des membres du comité de parents, **au plus tard le 1^{er} juin** de l'année scolaire en cours.

Pour se porter candidat, la personne doit transmettre le formulaire de mise en candidature joint au présent avis à la direction générale, **au plus tard le 29 mai** de l'année scolaire en cours.

Poste ouvert aux candidatures

☐ membre parent district 5* (fin de mandat; mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029)

*District 5 (D'Iberville)

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

Qualités et conditions requises

- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du CSSRN;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Comment soumettre sa candidature

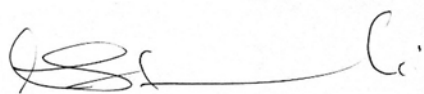
Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire disponible sur notre site Web (cssrn.gouv.qc.ca) ou veuillez communiquer auprès de M. Stéphane Morrisette, secrétaire général, par courriel : secgen@cssrn.gouv.qc.ca ou au numéro de téléphone 819 762-8161, poste 1210.

Nous devons recevoir votre candidature au plus tard **à 16 h le vendredi 29 mai 2026** par courriel à dqcsr@cssrn.gouv.qc.ca ou par la poste à :

Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
a/s Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale
70, rue des Oblats Est, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C9

La désignation des membres du comité de parents au conseil d'administration se fera lors de la séance ordinaire du comité de parents le 12 mai 2026.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser au Secrétariat général auprès de M. Stéphane Morrisette au 819 762-8161, poste 1210 ou par courriel : secgen@cssrn.gouv.qc.ca.



Anne-Frédérique Kasenti, directrice générale

8 mai 2026

Date